2026/128

ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : AUTORISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de la Commune de PÉRONNAS.

VU la loi 2008-776 du 4 aout 2008 de modernisation de l'économie qui a modifié l'article L.310-2 du Code de Commerce s'agissant des ventes au déballage ;

VU le Décret 2009-16 du 7 janvier 2009 ;

VU la demande présentée par Mme MAISON Chantal, le 12 Octobre 2026 pour l'organisation d'une vente au déballage vide maison au 105 Chemin du Stade à PÉRONNAS, le samedi 24 Octobre 2026 et le dimanche 25 Octobre 2026;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame MAISON Chantal est **AUTORISÉE** à effectuer une Vente au Déballage – au 105 Chemin du Stade à PÉRONNAS.

ARTICLE 2 : Cette vente se tiendra au 105 Chemin du Stade à PÉRONNAS le :

Samedi 24 Octobre 2026 et le dimanche 25 Octobre 2026

ARTICLE 3 : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– Madame ***MAISON Chantal – 105 Chemin du Stade*** à PÉRONNAS.
– Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Péronnas, le 16 Octobre2026

Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

MAIRIE DE PÉRONNAS (AIN)